

# Mais au fait, c'est quoi une narse ?

C'est une appellation locale du Massif Central et plus particulièrement du Cantal, pour désigner tout types de **milieux humides**.

Plus généralement, les zones humides sont les premiers milieux naturels à avoir fait l'objet d'une convention de protection, la convention de **Ramsar**, en 1971.

En France, la **loi sur l'eau** du 3 janvier 1992 définit juridiquement les zones humides comme des « *terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire* ».

**Elles remplissent des fonctions essentielles à la fois pour l'environnement et les activités humaines :**

- réservoir de biodiversité,
- régulation des écoulements d'eau lors des crues et des sécheresses,
- filtre favorisant une bonne qualité des eaux,
- approvisionnement en eau pour la consommation humaine et les besoins agricoles
- espaces de loisirs...



Derrière ce terme unique, se cachent en fait des milieux naturels d'étendues et de formes diverses : tourbières, bords de cours d'eau, étangs, prairies humides, boisements de saules...

**50%**  
des oiseaux  
et

**30%**  
des espèces  
végétales  
remarquables  
et menacées  
dépendant  
des milieux  
humides.



Les scientifiques estiment que 64% des zones humides de la planète ont disparues depuis 1900.